



Synthèse Rapport d'orientation 2017

Chapitre Agriculture

Nous constatons que la PAC s'est avérée impuissante face à l'ampleur des crises et à une volatilité des prix sans précédent. Depuis la réforme de l'Agenda 2000, qui a marqué une véritable accélération du processus du démantèlement progressif des outils de gestion de marché, la FNSEA a mis en garde sur les dangers d'une orientation de la production agricole uniquement par le marché. La notion de prix d'intervention a été vidée de toute substance, et ne joue même plus le rôle de filet de sécurité pour les producteurs, en tous cas pas en termes de revenu. Le « tout DPB » n'a jamais constitué une politique agricole. **La FNSEA s'est ainsi toujours positionnée en faveur du maintien d'un soutien direct « intelligent » qui permette à l'agriculture de combiner les trois dimensions : économique, territoriale et environnementale.** Ce besoin d'une PAC forte, efficiente et régulatrice est fondamentale dans un contexte de volatilité des prix devenue structurelle depuis 2007. Cette volatilité affecte toutes les productions.

Réformer la PAC est sans aucun doute un exercice très complexe. Il le sera d'autant plus que l'Union européenne n'affiche pas une ambition claire pour l'agriculture. Particulièrement dans cette période d'incertitudes et de turbulences européennes, l'agriculture doit rester un enjeu stratégique pour l'Union européenne. Pour cela, il nous faut repenser un projet agricole européen capable de relever de multiples défis :

- maintenir une agriculture, rémunératrice pour les agriculteurs, diverse et plurielle sur tout le territoire et créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans les filières,
- assurer la sécurité alimentaire en Europe et dans le monde,
- préserver la qualité du modèle alimentaire européen,
- agir pour la durabilité de l'agriculture et répondre aux enjeux sociétaux sans cesse croissants.

Nous proposons d'articuler ce projet agricole européen autour de trois axes :

- assurer la compétitivité et la croissance de l'agriculture européenne dans toute sa diversité, la compétitivité s'entendant à la fois sur les charges pesant sur les exploitations « compétitivité prix » mais également par la capacité à créer de la valeur ajoutée « compétitivité hors coût » ;
- se donner les moyens d'une agriculture durable dans toutes ses composantes économiques, sociales et environnementales ;

- accroître la résilience des exploitations face à des aléas qui se multiplient et à une volatilité des cours destructrice. La résilience se définit par la capacité d'une exploitation à revenir sur la trajectoire de la croissance après avoir encaissé un choc, ce qui suppose une anticipation par la gestion des risques et le développement de la robustesse des exploitations.

Un calendrier de la réforme adapté aux ambitions

Plusieurs années seront inévitablement nécessaires, en particulier dans le cadre du traité de Lisbonne, accentué par les incertitudes liées aux conséquences du Brexit, pour réfléchir, partager des objectifs, débattre des enjeux et trouver des solutions. **A court terme, il faut prévoir une application de la prochaine PAC en 2023.** La négociation sur la future PAC post-2020 ne peut pas être réalisée dans la précipitation un virage mal négocié.

La FNSEA souhaite l'alignement du calendrier de la PAC sur les élections européennes, avec des dispositions applicables pour une période de dix ans, avec possibilité d'amélioration à mi-parcours, après cinq ans, cette proposition devrait assurer davantage de stabilité au secteur agricole. Cela garantirait aussi une évolution en douceur et permettrait au Parlement européen et à la Commission de traiter tout problème qui surviendrait au cours de chaque mandat.

Une simplification pour les agriculteurs

La PAC est devenue si complexe que la simplification est devenue la priorité du Commissaire Hogan. Nous souhaitons que cette simplification soit organisée au bénéfice premier des agriculteurs, avec un basculement d'une politique prescriptive et tatillonne à une véritable politique d'engagement basée sur la confiance. Les exercices de simplification ne doivent pas être l'occasion de durcissement de mesures existantes, mais bien un allègement des contraintes administratives.

Des soutiens directs au service d'une Politique agricole durable

Les aides directes représentent aujourd'hui le principal instrument d'une PAC convertie aux marchés. Nous voulons que ces soutiens soient facteurs de durabilité des exploitations agricoles, au service d'une agriculture productive, rémunératrice pour des agriculteurs professionnels qui s'inscrivent dans les filières et les territoires.

La complexité de mise en œuvre des DPB et du paiement vert, et l'absence de recul sur leur impact ne permet pas à ce stade d'envisager leur évolution. Nous sommes malgré tout en mesure d'affirmer que le paiement de base doit rester le socle de la politique agricole commune, qui est nécessaire sans être suffisant au regard des enjeux de développement durable.

Les aides couplées représentent un outil indispensable pour maintenir la diversité des productions, et donc apporter un soutien adapté aux filières les plus fragiles. L'enjeu est bien sûr économique, social, environnemental et territorial. Mais il s'agit aussi d'orienter les productions pour permettre de développer celles qui représentent un enjeu fort, notamment les productions les plus vertueuses sur le plan agro-environnemental ou dans leur contribution à la lutte contre le changement climatique (par exemple les légumineuses ou les protéagineux...).

Pour recombinaison l'économie avec les territoires, la PAC doit contribuer à maintenir l'activité agricole non seulement dans des régions confrontées à des handicaps naturels ou spécifiques, au premier rang desquelles les zones de montagnes, mais aussi dans les territoires en déprise où l'agriculture reste l'unique dynamique économique, les régions d'élevages de plaines où l'enjeu de la pérennité de l'activité agricole est présent, et dans les zones intermédiaires.

Concernant l'agriculteur actif, l'UE doit prendre la responsabilité de mieux cerner qui est agriculteur professionnel et lui réserver l'octroi des soutiens publics, à défaut, elle doit permettre à chaque Etat membre, dans le cadre de la subsidiarité, le soin de le faire.

Une résilience des exploitations renforcée

L'amélioration de la résilience des exploitations doit se traiter à plusieurs niveaux : exploitation, filière, régional, national, européen et international. Il faut accroître la résilience des exploitations grâce à des outils de gestion de marchés pour anticiper les crises. La spécificité des marchés agricoles nécessite de maintenir une gestion des marchés par des **outils d'intervention réactifs et rénovés** en cas de crise, par la mise en œuvre d'aides au stockage privé couplée à des stratégies exportatrices, par le développement de l'aide alimentaire, par des **outils de gestion des crises** à mieux définir et calibrer et par l'utilisation de débouchés non alimentaires.

Face aux aléas économiques, climatiques et sanitaires, notre approche privilégie une **palette d'outils assurantiels, fonds de mutualisation et de stabilisation du revenu**, pour protéger l'exploitation. Ils ont l'ambition de conjuguer le dynamisme de la croissance, la responsabilité de l'entrepreneur, la visibilité de ses décisions et une plus grande stabilité des revenus. Il faut non seulement créer de nouveaux mécanismes et revoir ceux qui existent, mais encore assurer la **cohérence de l'ensemble du dispositif** et l'inscrire dans un principe de coresponsabilité entre les agriculteurs, les filières, les régions, l'Etat et l'UE. Au niveau de chaque exploitation, l'agriculteur pourra alors recourir à un nombre accru d'outils, qu'il devra combiner pour couvrir au mieux l'étendue de ses risques.

Un fonctionnement de la chaîne alimentaire plus juste

Il faut **redonner du pouvoir aux producteurs** dans la chaîne alimentaire en desserrant l'étau du droit de la concurrence et renforcer le rôle des Interprofessions. Notre meilleure stratégie est celle de l'organisation économique. Au niveau de la première mise en marché, elle est cruciale : c'est là que se joue la valorisation de nos produits. La future PAC devra traduire cette stratégie par une évolution et une clarification des règles, quitte à malmener le dogme du Droit de la Concurrence et revenir aux fondamentaux du Traité de Rome, qui permet de prendre en compte l'exception agricole dans le cadre de l'intérêt général.

Une orientation vers la culture du résultat sur les préoccupations environnementales

La protection des ressources naturelles, la préservation des paysages, la protection de la biodiversité ou encore la lutte contre le changement climatique, sont des défis auxquels l'agriculture doit continuer à répondre.

Pour ce faire, nous proposons une **écologie intelligente et pragmatique** qui permet de conjuguer performance économique et performance environnementale, qui privilégie l'engagement à la norme, qui passe d'une obligation de moyens à la culture du résultat et qui renoue avec la confiance envers les acteurs économiques. Cette culture doit être définie avec des objectifs atteignables et par des indicateurs tenant compte aussi des réalités économiques des exploitations. Il faut favoriser l'adaptation, le progrès plutôt que la sanction.

Nous voulons un changement de méthode dans la future PAC : les enjeux environnementaux doivent se traduire par une **approche globale et intelligente sur l'exploitation**, qui prend en compte la nature de l'activité agricole (une activité qui travaille avec du vivant, dans un environnement soumis à des aléas) et qui répond à la diversité de l'agriculture française.

Une agriculture moderne et innovante et compétitive

La modernisation et l'innovation dans nos exploitations sont un enjeu majeur pour l'avenir de nos filières. Une réelle **stratégie d'investissement** en faveur de la modernisation et de l'innovation dans les exploitations agricoles est donc fondamentale. Cette stratégie peut être développée dans le cadre du deuxième pilier de la PAC, afin d'être capable d'impulser des orientations et de permettre un effet levier sur la mobilisation d'autres ressources.

Il s'agit de « **produire plus et produire mieux** », ce qui implique que les agriculteurs devraient augmenter leur production tout en assurant en même temps une utilisation plus durable de leurs ressources naturelles. La **révolution numérique** en cours, permise par les nouveaux développements technologiques extérieurs au secteur agricole, pourrait agir comme un facteur majeur de changement et apporter une contribution significative à la réalisation de ces objectifs concomitants de sécurité alimentaire et de durabilité environnementale.

Un budget de la PAC à la hauteur de nos ambitions

La PAC représente une part importante du budget de l'UE (38 % en 2015), mais ne représente que 0,4 % des dépenses publiques européennes. Le budget de la PAC est inférieur à ses équivalents chinois ou américain qui ont considérablement renforcé les soutiens agricoles. En outre, il a été stable ou en baisse depuis plusieurs années, en dépit de l'élargissement de l'UE. Cette tendance doit être enrayée. Face aux multiples défis que doit relever **l'agriculture le budget de la PAC doit être conforté, au moins à son niveau actuel en termes réels**. Notre orientation pour un budget européen renforcé doit permettre la mise en œuvre des politiques nouvelles attendues par les citoyens. Nous ne pouvons continuer à nous partager un budget sans cesse réduit, alors que nous appelons de nos vœux des politiques européennes ambitieuses, y compris dans le secteur agricole.

Si nous voulons jouer notre rôle dans la lutte contre le changement climatique, notamment en développant les puits de carbone, si nous voulons investir dans les exploitations pour être compétitifs et répondre aux attentes de la société sur la qualité de l'alimentation et la durabilité de la production, alors l'Europe doit nous en donner les moyens.